Rapport d'activité 2013

Edito

Pendant l'année 2013, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers (SIAC) a poursuivi les opérations engagées sur son territoire.

Sur la Chiers et le ruisseau des Neuf Fontaines, les études pour la définition d'un programme de lutte contre les inondations ont conduit à proposer des schémas d'aménagements qui feront l'objet d'investigations complémentaires avant validations technique et politique.

Sur la Crusnes à Longuyon, dans le cadre de l'étude relative à l'assainissement de la rue Augistrou et à la restauration de la rivière, les investigations géotechniques et relevés topographiques réalisés en 2013 n'ont pas permis de conclure sur le scénario d'aménagement proposé. Des investigations complémentaires seront menées en début d'année 2014.

Dans un même temps, de nouvelles opérations ont été engagées autour de l'étendue des zones inondables de la Crusnes, et pour la prévention des inondations du ruisseau le Royat.

En parallèle, le syndicat a débuté un programme pluriannuel d'entretien de la Chiers, et en particulier des plantations et aménagements réalisés dans le cadre des travaux de renaturation et de restauration. Le SIAC a également mené une opération de traitement de la végétation sur la Moulaine.

Enfin, l'année a également été marquée par les réflexions relatives à l'adhésion des communautés de communes meusiennes au syndicat. Les élus se sont réunis pour s'entendre sur la modification des statuts du SIAC, en termes de compétences, représentativité, et clé de financement. Les élus du syndicat délibéreront sur ce dossier, et sur la demande d'adhésion de la communauté de communes du Pays de Montmédy en début d'année 2014.

De belles perspectives d'évolution pour le SIAC, au service de la préservation de la rivière et de ses fonctionnalités, ce afin que la Chiers et ses affluents retrouvent leur qualité d'autoépuration, de gestion du flux hydraulique et continuent à embellir notre territoire.

Morgane PITEL, Présidente du SIAC

Lutte contre les inondations de la Chiers

Le programme de lutte contre les inondations fait suite aux inondations importantes de la rivière Chiers survenues en 1993 et 1995. La crue de 1995 reste la plus forte connue. Les dégâts déclarés et recensés, causés aux biens et infrastructures, ont été chiffrés à près de 2,5 millions d'euros (hors pertes d'exploitation et dommages indirects).

*****

Courant 2013, le prestataire Hydrétudes en charge de la maitrise d'œuvre du programme de lutte contre les inondations a poursuivi sa mission en présentant l'étendue des zones inondables de la Chiers pour une crue de période de retour cinquantennal. Pour ce faire, Hydrétudes s'est appuyé sur les données des relevés topographiques terrestres et par laser aéroporté (Lidar) réalisés début 2013 sur l'ensemble du linéaire concerné, entre Cons-la-Grandville et Charency-Vezin.

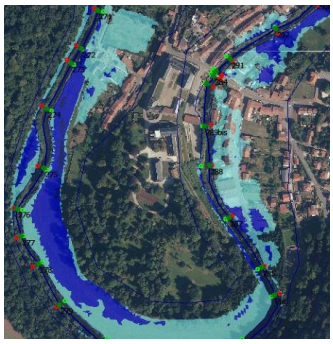
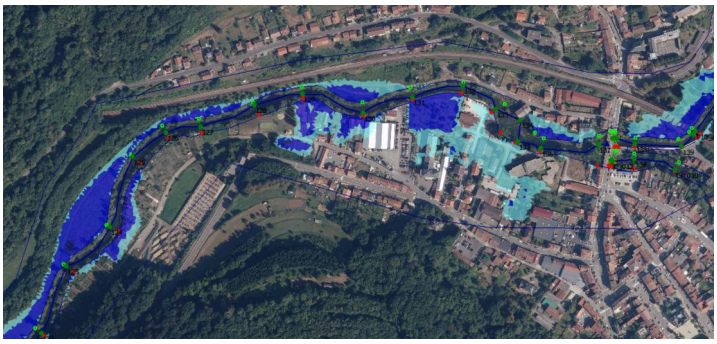
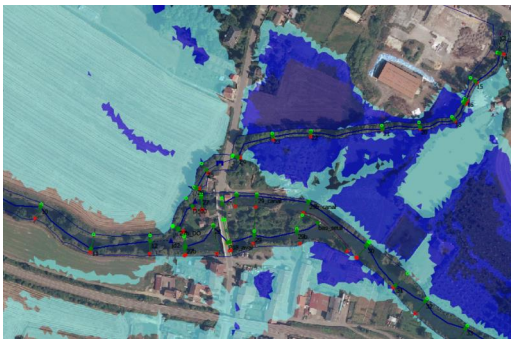

Pour rappel, le programme d'aménagement retenu par les élus à la suite des études de faisabilité, prévoit la mise en place de protections rapprochées (digues, murets…) et de zones de dissipation des crues (zone de ralentissement dynamique des crues).

La mission d'Hydrétudes est de définir un programme global hydrauliquement pertinent, opérationnel, permettant une protection contre les crues de période de retour 50 ans, tout en prenant en compte les remarques formulées par les acteurs et riverains concernés.

Les premières conclusions de l'étude préliminaire ont été présentées au comité de pilotage le 28 juin 2013, puis celles de l'Avant Projet lors d'une réunion qui s'est tenue le 22 octobre 2013.

A l'issue de la réunion du 22 octobre 2013, au regard du nombre de bâtiments encore touchés après aménagements, les partenaires techniques et financiers ont souhaité la réalisation de modélisations complémentaires et approfondies sur les communes de Cons-la-Grandville et Longuyon.

Pour ces deux communes, le syndicat s'est également rapproché de Réseau Ferré de France et du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine de Meurthe-et-Moselle (Architectes des Bâtiments de France) pour recevoir de leur part un avis sur les aménagements proposés, au titre de leurs prérogatives respectives (remblai SNCF, domaine historique de Cons-la-Grandville).

Pour finaliser l'avant-projet et lever les dernières incertitudes techniques, le maître d'œuvre doit aujourd'hui disposer de données topographiques fines (relevés de tous les éléments visibles : arbres, arbustes, haies, cours d'eau, bâtis, clôtures, réseaux…) qui seront complétées par des sondages localisés.

Des investigations seront donc menées au droit immédiat des aménagements envisagés. Ces éléments de résultats sont attendus courant printemps 2014.

Lutte contre les inondations de la Chiers

Egalement, courant 2013, Hydrétudes a parcouru l'ensemble du linéaire concerné par le projet dans l'objectif d'identifier les potentialités environnementales des secteurs d'étude.

Une première synthèse faisant état de la faune et de la flore a été communiquée fin 2013 au service Ressources et Milieux naturels de la DREAL Lorraine pour avis. A sa lecture, la DREAL nous a fait part courant février 2014 de la nécessité de réaliser un inventaire détaillé. Les investigations complémentaires seront menées pendant l'année.

Lors de ce passage, deux espèces protégées et patrimoniales ont été recensées par Hydrétudes : le cuivré des marais et le martin pêcheur. En conséquence, le projet devra prévoir des mesures compensatoires : adaptation du calendrier des travaux selon la période de reproduction, remise en état des sites… Les inventaires complémentaires permettront d'identifier d'éventuelles autres espèces. A l'issue de ces résultats, le prestataire Hydrétudes étudiera de manière approfondie les mesures compensatoires pouvant être mises en place.

Sur la base des résultats des investigations techniques, et des retours des partenaires, le maitre d'œuvre sera en mesure de finaliser techniquement le programme d'aménagement, permettant ainsi d'envisager la poursuite de la concertation avec les riverains et les exploitants concernés, et le dépôt des dossiers réglementaires au second semestre 2014.

Sur le volet communication, pendant l'année 2013, le SIAC a répondu de façon continue aux demandes et interrogations diverses de propriétaires riverains de la Chiers.

Le volet communication et concertation avec les riverains et exploitants concernés se poursuivra par l'organisation de réunions publiques courant 2014 lors desquelles des projets pourront être présentés et partagés avec les riverains concernés, et la publication d'une lettre d'information.

Les missions de maitrise d'œuvre s'élèvent à 123 000 € HT (tranche ferme) et 28 100 € HT (tranche conditionnelle rédaction dossiers réglementaires). La mission de communication s'élève à 43 370 €. Elles sont subventionnées par l'Union Européenne, dans le cadre du programme Interreg IV, l'Etat via le fonds Barnier, et le Conseil Régional Lorraine au titre du Contrat Plan Etat InterRégional.

Ruisseau des Neuf Fontaines

Le programme de lutte contre les inondations sur le ruisseau des Neuf Fontaines fait suite à l'événement du 23 janvier 2009, lors duquel la commune de Réhon a connu des inondations dans le centre-bourg causées par un épisode pluvieux intense, aggravé par un sol gelé, et par des embâcles encombrant la grille de protection de l'ouvrage hydraulique couvert du ruisseau.

*****

Suite aux conclusions du bureau d'études ANTEA Group en charge de la maitrise d'œuvre, et sur la base de l'analyse coût-bénéfice, le comité de pilotage s'est réuni le 8 février 2013.

A l'issue de cette rencontre, les élus se sont orientés vers un programme de travaux permettant de protéger la commune de Réhon d'un événement de période de retour de 100 ans, au regard du relevé du périmètre inondé lors de l'événement de 2009, proche des zones inondées pour un épisode centennal en situation normale (sol non gelé).

En parallèle, l'entreprise VERTIKAL est intervenue début 2013 pour le traitement de la végétation et l'enlèvement des déchets et embâcles.
Dans ce cadre, le SIAC a invité les élus à une visite sur site avant et après intervention (4 Janvier, 1er Février).

Lors de la visite de réception du chantier, des zones d'érosions et de nombreux déchets ont été observés.
Le syndicat a donc identifié la nécessité de compléter le marché de maitrise d'œuvre par l'intégration d'un volet renaturation et restauration des berges en vue de redonner au cours d'eau une dynamique naturelle, stopper l'érosion des berges et retirer les déchets encombrant le lit du ruisseau.

Le schéma d'aménagement retenu prévoit :

- la renaturation, la restauration et le renforcement des berges amont du ruisseau dans sa partie urbanisée (déchets, zones d'érosion…), avec un volet sensibilisation des riverains,
- l'aménagement d'un piège à embâcles en tête de l'ouvrage couvert, avec une renaturation du site,
- la reprise du dalot de l'ouvrage hydraulique couvert du ruisseau des Neuf Fontaines pour recevoir une crue du type « épisode du 23 janvier 2009 »,
- La mise en place d'un dispositif d'alerte et de surveillance des crues.

Au regard des compétences respectives du SIAC et de la commune de Réhon, les différentes opérations ont été réparties de la façon suivante : la renaturation et la restauration des berges du ruisseau, et la mise en place du piège à embâcles se feront sous maîtrise d'ouvrage du SIAC ; la reprise du dalot se fera, quant à elle, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Réhon.

Ruisseau des Neuf Fontaines

Pour confirmer la faisabilité technique et opérationnelle du projet, des investigations géotechniques et topographiques sont nécessaires. Courant 2013, le prestataire a procédé à la rédaction des cahiers des clauses techniques particulières en prévision du recrutement des entreprises en début d'année 2014.

La phase de concertation agricole s'est poursuivie pendant l'année 2013 par l'organisation d'une rencontre avec les exploitants du territoire (23 Mai). Pour cette rencontre, une douzaine d'agriculteurs s'est déplacée. Les objectifs étaient de présenter :

- les aménagements de lutte contre les inondations retenus par les élus, et les travaux de traitement de la végétation réalisés,
- les propositions d'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées…) pouvant être mises en place et leurs contributions à la réduction du risque d'inondation.

En parallèle, la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle a fait part de premiers rendus sur la base d'une phase de collecte de données existantes, et de rencontres individuelles et réunions.

La poursuite de la concertation sera menée en 2014, sur la base des orientations d'actions d'hydraulique douce proposées, et par le biais d'une convention-cadre prévoyant un accompagnement de la Chambre Départementale d'Agriculture dans les projets du syndicat.

Enfin, dans le cadre de ce projet, en présence du maitre d'œuvre et des élus de la commune de Réhon, une réunion publique s'est tenue le 27 Juin pour une présentation des aménagements de lutte contre les inondations aux riverains concernés.

Les études de maitrise d'œuvre et de concertation s'élèvent à 48 350 € HT et 16 800 € HT, et sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Conseil Régional Lorraine et l'Union Européenne.

Le traitement de la végétation s'élève à 9 048 € HT et est subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Régional Lorraine.

Etude de la Crusnes et assainissement de la rue Augistrou

Pour rappel, après une première phase de diagnostic, le bureau d'études ARTELIA a proposé divers scenarii d'aménagements : l'arasement du seuil du Gros Moulin, la pose d'une canalisation en risbermes, en berge rive droite, pour la collecte des effluents de la rue Augistrou, et des aménagements complémentaires de restauration et d'entretien de la rivière et des berges (entretien de la ripisylve, plantations, création de banquettes végétalisées en centre ville et reprise de berges érodées…).

*****

L'étude préalable à la restauration de la Crusnes et à l'assainissement de la rue Augistrou se poursuit dans l'objectif de créer un programme global autour de la restauration de la qualité de l'eau, de la renaturation des milieux, et de la prévention du risque d'inondation.

En début d'année 2013, le SIAC a engagé des investigations topographiques et géotechniques pour finaliser le programme.

Plus précisément, il s'agissait de confirmer la faisabilité technique des orientations d'aménagements proposées par le bureau d'études SOGREAH ARTELIA en évaluant d'une part les incidences de l'abaissement de la ligne d'eau sur la stabilité des fondations du bâti environnant, et d'autre part la faisabilité de la mise en œuvre des palplanches, pendant la phase de travaux.

Les résultats des investigations topographiques et géotechniques menées en 2013 ont été présentés au comité de pilotage le 26 Avril. Ces résultats n'ayant pas permis au bureau d'études de lever les incertitudes techniques et conclure sur la faisabilité des orientations proposées, une seconde phase d'investigations est prévue pour le printemps 2014.

En prévision, le bureau d'études a transmis les cahiers des clauses techniques particulières nécessaires au recrutement des prestataires en charge de ces investigations.

Les études et missions complémentaires s'élèvent à 38 165 € HT et 40 162 € HT et sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Régional de Lorraine. La part restant à charge est répartie entre le SIAC et la commune de Longuyon.

Etude hydrologique et hydraulique sur la Crusnes

Dans le cadre de sa mission de lutte contre les inondations, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers a été sollicité par la commune de Pierrepont pour mener une étude hydraulique sur le linéaire de la Crusnes dans l'objectif de mieux connaître l'étendue des zones inondables de la rivière.

Ce projet vise à concilier développement du territoire, par la réhabilitation d'un ancien site industriel, et prévention du risque d'inondation dans le cadre de la révision d'un plan local d'urbanisme.

Les résultats de l'étude permettront par ailleurs au SIAC de mieux comprendre le comportement de la Crusnes, par l'acquisition de nouvelles données hydrauliques et hydrologiques.

Pour cerner la question de la façon la plus pertinente et globale, le SIAC a souhaité intervenir sur les bans communaux de Boismont, Pierrepont, Arrancy-sur-Crusnes, Beuveille et Longuyon, jusqu'à la confluence avec la Chiers. Une convention a été signée entre les parties, confiant au SIAC, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation de l'étude hydraulique.

Pendant l'année 2013, le SIAC a procédé à la rédaction du dossier de consultation des entreprises et des dossiers de demandes de subventions.
Après consultation et analyse des offres, le syndicat a mandaté courant Janvier 2014 le bureau d'études EGIS EAU.

L'objet de cette étude est le rendu de cartographies précises de l'étendue des zones inondables de la Crusnes pour les crues de référence moyennes et exceptionnelles (Q10, Q30, Q100, Q100+30%). Il est également demandé au prestataire de croiser l'aléa inondation aux enjeux du territoire par la communication de fiches descriptives des secteurs à risques.

L'étude s'élève à 54 680 € HT et est subventionnée par l'Union Européenne et l'Etat.

Inondations sur le bassin versant du ruisseau Le Royat

La commune d'Ugny a connu des événements d'inondations intenses ; la crue subie par le village durant l'hiver 1994-1995 a été une des plus importantes. Un arrêté ministériel en date du 6 février 1995 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour les dommages dus aux inondations et aux coulées de boues a été édicté.

Courant 2013, à la demande de la commune d'Ugny, le syndicat a repris les premières réflexions menées en 2007 sur le ruisseau le Royat dans l'objectif de proposer un programme d'orientations d'aménagements de lutte contre les inondations.

Pour ce faire, le SIAC a recruté une élève stagiaire pour une durée de quatre mois, Eléonore MUIA, étudiante à Polytech Sophia Antipolis.

A partir d'une phase de terrain, d'une étude hydrologique et hydraulique du ruisseau, et d'échanges avec les exploitants concernés, les élus et les riverains, trois scenarii d'aménagements ont été mis en évidence :

- scénario 1 : mises en place de haies, fascines, bandes enherbées, zone naturelle de rétention…
- scénario 2 : scénario 1 + protections locales (création du lit du ruisseau, noue enherbée, création de fossés…)
- scénario 3 : scénario 2 + reméandrage du ruisseau et du fossé principal de drainage

A l'issue d'une présentation faite au comité de pilotage le 13 Septembre, le maire d'Ugny a souhaité, dans un premier temps, poursuivre cette étude par une phase de concertation afin de discuter avec les exploitants agricoles des éventuelles mesures d'aménagements d'hydraulique douce pouvant être mises en place, et afin d'avoir de leur part un premier ressenti des aménagements plus structurants proposés.

La phase de concertation avec les exploitants est prévue en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle dans le cadre d'un projet de convention-cadre prévoyant un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets du syndicat.

Ainsi, sur ce thème, la Chambre Départementale d'Agriculture a organisé le 19 Novembre un « Champ mardi » sur la commune d'Ugny, auquel le SIAC a été associé.

Programme Pluriannuel d'Entretien de la Chiers

Le programme pluriannuel d'entretien fait suite aux travaux de renaturation et de restauration de la Chiers. Il a pour objectif de pérenniser les plantations et aménagements réalisés dans le cadre de ces travaux qui ont eu lieu entre 2006 et 2011 : confortement de berges, diversification des écoulements, reconnexion d'anciens méandres…

Après instruction par le service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires, et enquête publique, la Préfecture a communiqué courant 2013 un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général ce programme pluriannuel pour une période de cinq ans, permettant au SIAC d'intervenir sur les propriétés privées riveraines de la Chiers, et de bénéficier de fonds publics pour ces interventions.

Ce programme d'entretien est réfléchi de manière globale ; l'ensemble du linéaire de la Chiers, à savoir plus de 50 kilomètres de rivière, a été parcouru permettant ainsi de déterminer les tronçons prioritaires. Toutefois, tout tronçon de cours d'eau peut faire l'objet d'interventions ponctuelles, et ce pendant toute la durée de la DIG, notamment pour la gestion des imprévus et embâcles.

Les interventions étant prévues, plus spécifiquement, sur un linéaire de 20,2 kilomètres de cours d'eau environ, le programme d'opération est réparti en trois tranches :

- Tranche 2013/2014 : Longlaville—Montigny-sur-Chiers/Ugny
- Tranche 2014/2015 : Montigny-sur-Chiers/Ugny—Longuyon
- Tranche 2015/2016 : Longuyon—Epiez-sur-Chiers.

Après consultation et analyse des offres, le SIAC a recruté courant 2013, BK Environnement pour réaliser les travaux du programme pluriannuel d'entretien de la Chiers.

Le prestataire est dans un premier temps intervenu sur l'enlèvement de dix embâcles naturels localisés sur les communes de Cutry, Cons la Grandville, Longuyon, Colmey et Charency-Vezin.

Le prestataire poursuivra sa mission à l'hiver 2013-2014 en procédant à l'enlèvement d'embâcles naturels et de déchets, et au traitement de la végétation : taille des jeunes plants arborescents et arbustifs, recépage, bouturage, sélections de brins sur les enrochements et protections de berges…

L'opération budgétisée à 50 610 € HT est subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Traitement de la végétation sur la Moulaine

Sur la Moulaine, le SIAC a mené une opération de traitement de la végétation, sur le linéaire de ses communes membres : Haucourt-Moulaine et Herserange.

Suite à un diagnostic, les élus se sont positionnés pour engager un programme d'entretien de la végétation en intervenant pour :

- la lutte contre le développement de la Renouée du Japon, espèce invasive, dans l'objectif de limiter sa propagation dans le vallon de la Moulaine. L'opération est menée sur un massif par fauche/arrachage de la plante, décaissement du sol, puis reconstitution d'une végétation composée d'arbres et d'arbustes locaux, adaptés aux milieux humides, pour une mise en concurrence avec la Renouée du Japon. Sur les deux autres massifs, il est prévu des fauches répétées pendant l'année de manière à épuiser les réserves de la plante.

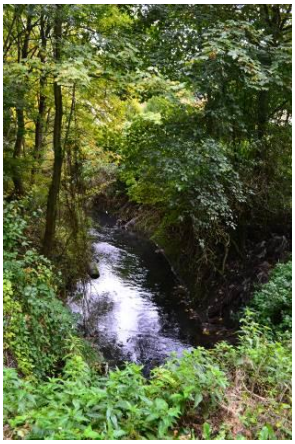

- la réouverture d'une zone humide par l'abattage d'arbres pour éclaircir le milieu, permettre le développement de la flore associée, et favoriser la connexion de ce milieu avec les zones humides situées plus en amont et plus en aval,

- le traitement de la végétation et l'enlèvement des embâcles obstruant la rivière. L'opération a été menée de manière raisonnée afin de concilier bon écoulement des eaux et préservation du vallon de la Moulaine et de la biodiversité, les embâcles pouvant être bénéfiques pour la faune : zones d'habitats, de pontes, d'alimentation…

Dans le cadre de ce projet, les membres du comité de pilotage se sont réunis le 5 Novembre pour une présentation des travaux prévus. En parallèle, et pour le bon déroulement de l'opération, le syndicat s'est rapproché de ses partenaires que sont l'Agence de l'Eau, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et l'Office National des Forêts (rencontres le 9 Janvier, le 17 Septembre, le 27 Septembre, le 14 Octobre).

Après consultation et analyse des offres, le SIAC a mandaté l'entreprise BK Environnement pour la réalisation de ces travaux. Avant toute intervention, les propriétaires riverains de la Moulaine ont été sollicités pour autoriser le prestataire à intervenir sur leur parcelle.

Les interventions sont réalisées de l'amont vers l'aval de la Moulaine. Elles ont début en décembre 2013 et se poursuivront en 2014 sur les massifs de Renouée du Japon.

L'opération s'élève à 15 063 € HT et est subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Ouvrage souterrain de la Chiers à Longwy

Depuis 2011, le projet de réfection et de découverture de l'ouvrage souterrain de la Chiers à Longwy est sous maitrise d'ouvrage de la commune de Longwy.

Sur ce dossier, le SIAC a apporté un appui technique et administratif à la ville de Longwy :

- dans le cadre de la poursuite des études de maitrise d'œuvre menées par Artelia Sogreah,
- pour la préparation et le dépôt du dossier d'antériorité et du dossier d'étude d'impact,
- pour les diverses réunions techniques et financières (11 Janvier, 15 Octobre, 5 Novembre…).

En 2013, la commune a déposé auprès des services de l'Etat deux dossiers réglementaires : le dossier d'antériorité des ouvrages souterrains de Longwy, et le dossier d'étude d'impact du projet de réfection et de découverture.

Au printemps, après lecture du dossier d'antériorité, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a communiqué un arrêté préfectoral portant régularisation avec antériorité des ouvrages hydrauliques souterrains de la Chiers sur la commune de Longwy. L'arrêté précise les opérations de diagnostic, de surveillance et d'entretien des ouvrages nécessaires à leur bon fonctionnement et au maintien de leur état général.

L'étude d'impact du projet de réfection et de découverture de l'ouvrage souterrain a quant à elle fait l'objet d'une première lecture par les services de l'Etat, à l'issue de laquelle le service Police de l'Eau a sollicité la commune de Longwy, courant octobre 2013, pour une complétude du dossier. Plus particulièrement, les services de l'Etat ont identifié la nécessité de réaliser une expertise « chauves-souris » afin d'évaluer une éventuelle présence et l'impact du projet sur ces espèces.

La ville de Longwy a ainsi mandaté la « commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères » de Lorraine pour une première prospection courant janvier 2014. Lors de son passage, la commission a pu observer des traces laissant penser que l'ouvrage est fréquenté lors des périodes printanière, estivale ou automnale. De nouvelles interventions devront donc être menées au printemps et à l'été. Selon les résultats de ces deux expertises, une dernière intervention pourrait se tenir en septembre/octobre 2014.

Une fois les résultats de l'inventaire connus, le dossier d'étude d'impact sera officiellement déposé auprès des services de l'Etat, avant enquête publique.

Administration du SIAC

Personnel

En 2013, le SIAC a accueilli une stagiaire, Eléonore MUIA, pour l'étude relative à la définition d'aménagements de lutte contre les inondations sur le ruisseau le Royat.

Etudiante à Polytech Sophia Antipolis, Eléonore MUIA a mené cette étude sur une durée de quatre mois, de juin à septembre 2013.

Budget Primitif

Le 13 mars 2013, le SIAC s'est réuni pour voter le budget primitif qui s'établit de la façon suivante :

		Exercice 2013	Résultat reporté	Cumul section
Fonctionnement	Dépenses	148 801,29		148 801,29
	Recettes	142 529,00	6 272,29	148 801,29
Investissement	Dépenses	733 212,17	17 791,28	751 003,45
	Recettes	751 003,45		751 003,45

Le budget d'investissement prévoyait la poursuite des programmes de lutte contre les inondations sur la Chiers et sur le ruisseau des Neuf Fontaines. Etaient également inscrits l'opération sur la Crusnes, le programme pluriannuel d'entretien de la Chiers, l'étude sur le ruisseau du Royat, et l'étude hydrologique et hydraulique sur la Crusnes, et les travaux sur la Moulaine et l'Othain, reportés en 2014. Sur les opérations non affectées, le budget prévoyait l'acquisition d'un ordinateur.

Pour réaliser ces opérations d'investissement, le syndicat bénéfice d'aides de la part de ses partenaires financiers. Le taux de financement moyen s'élève à 70% environ.

Les comités syndicaux du SIAC se sont tenus les 10 Janvier, 13 Mars, 28 Juin et 19 Décembre 2013.

Le SIAC a également été représenté aux instances de l'EPAMA :

- aux bureaux syndicaux : les 8 Février, 11 Juin et 21 Novembre 2013,
- aux assemblées délibérantes des 21 Février, 2 Juillet et 10 Décembre 2013.

Perspectives d'évolution du SIAC

A l'issue de l'étude préalable à la restauration, la renaturation et l'entretien de la Chiers, de l'Othain, du Loison et de leurs affluents, les communautés de communes de Montmédy, de Damvillers, de Stenay, de Spincourt, et les membres du comité de pilotage, se sont réunis le 18 Janvier pour étudier la forme de maitrise d'ouvrage la plus adaptée pour les travaux à venir.

Le programme de travaux prévoit les actions suivantes, sur les cours d'eau principaux du territoire meusien :

- renaturation : reméandrage, zones humides et annexes hydrauliques…,
- restauration de la continuité écologique en intervenant sur certains ouvrages hydrauliques,
- restauration classique : traitement de la végétation, protections de berges, gestion de la Renouée du Japon…

Sur les quatre scenarii proposés, les élus des communautés de communes se sont orientés le 29 Mai vers une adhésion au SIAC, afin que ce dernier soit maitre d'ouvrage des phases de maitrise d'œuvre (conception réalisation) sur le secteur de la Chiers aval et de ses affluents en Meuse.

Le périmètre du SIAC s'étendrait alors sur la quasi-totalité du linéaire français de la Chiers, assurant ainsi une gestion cohérente de la rivière, sur les volets renaturation et restauration de cours d'eau, et lutte contre les inondations.

Le 28 Août, pour illustrer le programme de renaturation et de restauration mené par le SIAC entre 2006 et 2011, les élus Meurthe-et-mosellans ont convié leurs collègues meusiens à une visite de quelques sites. Une vingtaine d'élus se sont déplacés pour revenir sur les aménagements réalisés à Longlaville, La Roche, Viviers-sur-Chiers et Charency-Vezin (diversification des écoulements, plantations, protections de berges, reconnexion de noues…).

A l'issue de cette rencontre, les élus ont souhaité se retrouver à nouveau le 18 Septembre afin de constituer un groupe de travail relatif aux perspectives d'évolution du SIAC.

En effet, au regard des statuts actuels du syndicat et des discussions en cours autour de l'adhésion des communautés de communes meusiennes, le syndicat est amené à modifier ses statuts.
Lors de la réunion, des premières propositions de statuts définissant le complément de compétences, le mode de représentativité des membres et la clé de financement ont été présentées.

Dans le cadre de cette évolution, les services du SIAC et du Conseil Général de la Meuse se sont appuyés sur les préfectures de Meurthe-et-Moselle et Meuse.

Le 19 Décembre, les élus de la communauté de communes du Pays de Montmédy ont délibéré favorablement à leur adhésion au SIAC. La modification statutaire et la demande d'adhésion de la communauté de communes seront proposées aux délégués du comité syndical en début d'année 2014.
Les discussions se poursuivront pendant l'année avec les communautés de communes de Damvillers, Stenay et Spincourt.

Perspectives

L'année 2014 sera consacrée à la poursuite des grands projets du syndicat, avec le dépôt des dossiers réglementaires des programmes de lutte contre les inondations du ruisseau des Neuf Fontaines et de la Chiers, et la poursuite des réflexions autour des inondations du ruisseau le Royat.

Sur le volet renaturation, restauration et entretien de cours d'eau, le SIAC poursuivra les programmes sur la Chiers et la Moulaine, et ses réflexions avec les communautés de communes meusiennes.

Enfin, se finaliseront les études en cours sur la Crusnes, autour de l'assainissement de la rue Augistrou, et la définition des zones inondables entre Boismont et Longuyon.

Pour l'ensemble de ces dossiers, le syndicat bénéficie d'un appui technique et financier de la part de nombreux partenaires : l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA), l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Lorraine, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, et la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers
1, rue des Ecoles – 54870 CONS LA GRANDVILLE
Tél. : 03.82.44.52.90 – siachiers@orange.fr
www.syndicat-chiers.fr